



KPMG S.A.
36 rue Eugène Jacquet
CS 75039
59705 Marcq en Baroeul
France

Téléphone : +33 (0)3 20 20 65 00
Télécopie : +33 (0)3 20 20 65 10
Site internet : www.kpmg.fr

Centre Hospitalier Universitaire de Lille

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2019
Centre Hospitalier Universitaire de Lille
2 avenue Oscar Lambret - 59037 Lille
Ce rapport contient 62 pages
Référence : JS-203-77

KPMG S.A.,
société française membre du réseau KPMG
constitué de cabinets indépendants adhérents de
KPMG International Cooperative, une entité de droit suisse.

Société anonyme d'expertise
comptable et de commissariat
aux comptes à directoire et
conseil de surveillance.
Inscrite au Tableau de l'Ordre
à Paris sous le n° 14-30080101
et à la Compagnie Régionale
des Commissaires aux Comptes
de Versailles.

Siège social :
KPMG S.A.
Tour Egho
2 avenue Gambetta
92066 Paris la Défense Cedex
Capital : 5 497 100 €. Code APE 6920Z
775 726 417 R.C.S. Nanterre
TVA Union Européenne
FR 77 775 726 417



KPMG S.A.
36 rue Eugène Jacquet
CS 75039
59705 Marcq en Baroeul
France

Téléphone : +33 (0)3 20 20 65 00
Télécopie : +33 (0)3 20 20 65 10
Site internet : www.kpmg.fr

Centre Hospitalier Universitaire de Lille

Siège social : 2 avenue Oscar Lambret - 59037 Lille

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2019

Au Conseil de Surveillance du Centre Hospitalier Universitaire de Lille,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Conseil de Surveillance, nous avons effectué l'audit des comptes annuels du Centre Hospitalier Universitaire de Lille relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Ces comptes ont été arrêtés par le Directeur le 21 septembre 2020, sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français et de l'instruction budgétaire et comptable publique M21, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'établissement à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de la déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point suivant exposé dans le paragraphe « changement de méthode de valorisation des comptes épargne temps » de l'état PF3 « Circonstances qui empêchent de comparer d'un exercice sur l'autres certains postes » de l'annexe des comptes annuels qui expose les modalités et les impacts du changement de méthode comptable relatif à l'évaluation des provisions pour Compte Epargne Temps, conformément à l'avis du CNoCP n° 2018-05 du 5 avril 2018 appliqué au 1^{er} Janvier 2019.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Changement de méthode comptable - provisions relatives aux CET

Comme mentionné ci avant, l'état PF3 « Circonstances qui empêchent de comparer d'un exercice sur l'autres certains postes » expose le changement de méthode comptable résultant de l'application de la nouvelle réglementation comptable relative à l'évaluation des provisions Compte Épargne Temps.

Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre établissement, nous nous sommes assurés du bien-fondé de ce changement et de la présentation qui en est faite.

Vérification du rapport financier – Tome 1 adressé aux membres du Conseil de Surveillance

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier Tome 1 du Directeur Général et du Comptable Public, arrêté le 21 septembre 2020, sur la situation financière et les comptes annuels.

S'agissant des événements survenus et des éléments connus postérieurement à la date d'arrêté du rapport financier relatifs aux effets de la crise liée au Covid-19, la direction nous a indiqué qu'ils feront l'objet d'une communication au conseil de surveillance appelé à statuer sur les comptes

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à l'ordonnateur, en relation avec le comptable public, d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français et de l'instruction budgétaire et comptable M21 ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'il estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à l'ordonnateur d'évaluer la capacité du Centre Hospitalier de poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le Centre Hospitalier ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Directeur Général.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre établissement.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'établissement à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Marcq en Baroeul, le 30 septembre 2020

KPMG S.A.

Jocelyn Scamps
Associé

IERE PARTIE :

COMPTES ANNUELS

COMpte FINANCIER 2019

BILAN

ACTIF	EXERCICE N		EXERCICE N-1	
	BRUT	AMORTISSEMENTS ET DÉPRÉCIATIONS	NET	NET
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES :				
Frais d'établissement	0,00	0,00	0,00	0,00
Frais d'études, de recherche et développement	0,00	0,00	0,00	0,00
Contributions aux investissements communs des GHT	0,00	0,00	0,00	0,00
Concessions et droits similaires, brevet, licences, marques et procédés, droits et valeurs similaires	96 991 438,75	62 204 707,37	34 786 731,38	37 087 384,39
Autres immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
Immobilisations incorporelles en cours	227 934,88	0,00	227 934,88	721 287,10
IMMOBILISATIONS CORPORELLES :				
Terrains	16 051 017,40	12 458 675,31	3 592 342,09	3 701 136,57
Constructions	899 494 657,33	489 831 210,03	409 663 447,30	417 765 963,60
Installations techniques, matériel et outillage industriel	280 546 757,70	213 177 166,68	67 369 591,02	65 117 541,42
Autres immobilisations corporelles	76 753 367,13	57 642 012,90	19 111 354,23	19 040 871,48
Immobilisations corporelles en cours	27 109 724,51	0,00	27 109 724,51	7 602 063,98
Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
Immobilisations affectées ou mises à disposition	2 848 378,32	0,00	2 848 378,32	2 848 378,32
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES :				
Participations et créances rattachées à des participations	2 717 870,29	162 853,00	2 555 017,29	2 543 517,29
Autres titres immobilisés	0,00	0,00	0,00	0,00
Prêts	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres	112 387,65	0,00	112 387,65	110 563,66
TOTAL I	1 402 853 533,96	835 476 625,29	567 376 908,67	556 538 707,81

COMpte FINANCIER 2019

BILAN

	ACTIF	EXERCICE N		EXERCICE N-1	
		BRUT	AMORTISSEMENTS ET DÉPRÉCIATIONS	NET	NET
	STOCKS ET EN-COURS :				
	Matières premières	0,00	0,00	0,00	0,00
	Autres approvisionnements	20 926 724,55	0,00	20 926 724,55	20 460 180,23
	En-cours de production de biens	0,00	0,00	0,00	0,00
	Produits	0,00	0,00	0,00	0,00
	Marchandises	0,00	0,00	0,00	0,00
	Autres stocks	0,00	0,00	0,00	0,00
	CRÉANCES D'EXPLOITATION :				
	Hospitalisés et consultants	18 206 637,00	14 344 112,00	3 862 525,00	4 271 469,80
	Caisse pivot	145 480 814,95		145 480 814,95	150 953 142,68
	Autres tiers payants	45 170 827,78		45 170 827,78	38 679 119,10
	Créances irrecouvrables admises en non-valeur	0,00		0,00	0,00
	Autres	5 182 538,33		5 182 538,33	3 700 024,40
	CRÉANCES DIVERSES :	82 746 504,61	19 888 396,11	62 857 908,50	59 804 001,10
	VALEURS MOBILIÈRES DE PLACEMENT	0,00	0,00	0,00	0,00
	DISPONIBILITÉS	2 317 726,82		2 317 726,82	4 903 864,23
	CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE	2 345 469,19		2 345 469,19	2 069 161,32
	TOTAL II	322 377 043,33	34 232 508,11	288 144 535,22	284 840 962,86
	CHARGES À RÉPARTIR SUR PLUSIEURS EXERCICES	0,00		0,00	0,00
	PRIMES DE REMBOURSEMENT DES OBLIGATIONS	0,00		0,00	0,00
	DÉPENSES À CLASSER OU RÉGULARISER	3 398,32		3 398,32	6 126,64
	DOTATIONS ATTENDUES	0,00		0,00	0,00
	ÉCARTS DE CONVERSION D'ACTIF	0,00		0,00	0,00
	TOTAL GÉNÉRAL	1 725 233 975,61	869 709 133,40	855 524 842,21	841 385 797,31
COMPTES DE RÉGULARISATION					

État BI
 N° CODIQUE DU POSTE COMPTABLE : 059025
 NOM DU POSTE COMPTABLE : TRÉS. LILLE CHU
 ÉTABLISSEMENT : BUDGET GENERAL - CHR LILLE

COMpte FINANCIER 2019

BILAN

	PASSIF	EXERCICE N	EXERCICE N-1
CAPITAUX	APPORTS	162 281 352,37	162 241 096,37
	RÉSERVES :		
	Excédents affectés à l'investissement	43 127 750,38	41 585 966,97
	Réserve de trésorerie	0,00	0,00
	Réserves de compensation	60 381,71	60 381,71
	REPORT À NOUVEAU :		
	Report à nouveau excédentaire	1 073 447,70	2 051 379,22
	Report à nouveau déficitaire	-212 264 205,03	-151 179 248,36
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (EXCÉDENT OU DÉFICIT)	-13 471 766,26	-19 556 485,44
	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	56 007 487,93	53 672 430,56
PROPRES			
PROVISIONS RÉGLEMENTÉES	1 910 000,00	1 910 000,00	
DROITS DE L'AFFECTANT	0,00	0,00	
TOTAL I	38 724 448,80	90 785 521,03	

État BI

N° CODIQUE DU POSTE COMPTABLE : 059025

NOM DU POSTE COMPTABLE : TRES. LILLE CHU

ÉTABLISSEMENT : BUDGET GENERAL - CHR LILLE



COMPTE FINANCIER 2019

BILAN

		PASSIF	
		EXERCICE N	EXERCICE N-1
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	PROVISIONS POUR RISQUES	727 271,00	5 053 520,00
	PROVISIONS POUR CHARGES	103 295 739,34	66 083 021,88
	TOTAL II	104 023 010,34	71 136 541,88
	DETTES FINANCIÈRES :		
	Emprunts obligataires	0,00	10 000 000,00
	Emprunts auprès des établissements de crédit	471 835 598,80	440 153 156,56
	Emprunts et dettes financières divers	5 479 210,12	5 825 860,10
	Crédits et lignes de trésorerie	14 150 000,00	24 650 000,00
DETTES	DETTES D'EXPLOITATION :		
	Avances reçues	9 880 530,14	5 566 710,85
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	83 706 447,80	78 399 045,95
	Dettes fiscales et sociales	74 201 358,55	70 541 296,11
	DETTES DIVERSES :		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	21 037 710,70	9 935 382,54
	Fonds déposés par les hospitaliers et hébergés	500 748,21	670 614,00
	Autres	2 608 710,77	9 192 003,12
	Produits constatés d'avance	28 759 498,03	23 616 095,99
COMPTE DE RÉGULARISATION	TOTAL III	712 159 813,12	678 550 165,22
	RECETTES À CLASSER ET À RÉGULARISER CRÉDIT	617 569,95	913 569,18
	ÉCART DE CONVERSION PASSIF	0,00	0,00
	TOTAL GÉNÉRAL	855 524 842,21	841 385 797,31

COMpte FINANCIER 2019

Compte de résultat de l'établissement (toutes activités confondues) ¹

	EXERCICE N	EXERCICE N-1
PRODUITS D'EXPLOITATION		
VENTE DE MARCHANDISES	60 829 320,17	55 251 461,07
PRODUCTION VENDUE	38 342 544,16	38 625 655,06
PRODUCTION STOCKÉE, DESTOCKAGE	0,00	0,00
PRODUCTION IMMOBILISÉE	1 642 700,42	1 616 713,30
PRODUITS DE L'ACTIVITÉ HOSPITALIÈRE	1 055 425 885,63	1 031 577 426,02
SUBV D'EXPLOITATION ET PARTICIPATIONS	42 447 949,03	41 882 842,15
REPRISES SUR AMORT, DÉPRÉC ET PROVISIONS	133 029 927,88	89 823 024,00
TRANSFERTS DE CHARGES D'EXPLOITATION	0,00	0,00
AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	26 097 544,19	25 541 236,44
TOTAL I	1 357 815 871,48	1 284 318 358,04
CHARGES D'EXPLOITATION		
ACHATS DE MARCHANDISES	0,00	0,00
VARIATION DE STOCKS DE MARCHANDISES	0,00	0,00
ACHATS STOCKÉS MAT PREM ET FOURNITURES	0,00	0,00
VARIATION DE STOCKS MAT PREM ET FOURNIT	0,00	0,00
ACHATS STOCKÉS AUTRES APPROVISIONNEMENTS	307 600 050,73	288 530 024,65
VARIATION STOCKS DES AUTRES APPROVIS	-466 544,42	-1 377 539,58
ACHATS NON STOCKÉS MAT ET FOURNITURES	15 142 591,01	14 003 082,81
SERVICES EXTÉRIEURS ET AUTRES	68 197 659,53	64 574 591,74
IMPÔTS ET TAXES SUR RÉMUNÉRATIONS	71 939 411,39	70 444 275,23
IMPÔTS TAXES ET VERST ASSIMILÉS AUTRES	428 939,12	451 005,26
RÉMUN ET AUTRES CHARGES DE PERSONNEL	512 565 652,86	507 030 992,87
CHARGES SOCIALES	185 783 656,93	184 526 521,00
DOT AUX AMORT ET DÉPRÉC SUR IMMO	59 406 661,44	60 388 358,73
DOT AUX DÉPRÉC SUR ACTIF CIRCULANT	34 232 508,11	32 039 037,00
DOT AMORT, PROV, DÉPR RISQUES ET CHARGES	97 442 740,00	60 381 742,00
AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	13 787 125,64	13 377 406,63
TOTAL II	1 366 060 452,34	1 294 369 498,34
1- RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	-8 244 580,86	-10 051 140,30
PRODUITS FINANCIERS		

¹ sans neutralisation d'opérations entre les comptes de résultat

COMpte FINANCIER 2019

Compte de résultat de l'établissement (toutes activités confondues) ¹

	EXERCICE N	EXERCICE N-1
DE PARTICIPATIONS ET DES IMMOB FINANCIERES	0,00	0,00
REVENUS DES VMP, ESCOMPTES	366 143,62	380 208,33
REPRISE SUR PROVISIONS	4 530 000,00	0,00
TRANSFERTS DE CHARGES FINANCIERES	0,00	0,00
GAINS DE CHANGE	0,00	151,83
PRODUIT NET SUR CESSIIONS DE VMP	0,00	0,00
TOTAL III	4 896 143,62	380 360,16
CHARGES FINANCIERES		
DOTATIONS AUX AMORT, DÉPRÉC ET PROVIS	0,00	0,00
INTÉRÊTS ET CHARGES ASSIMILÉES	10 646 928,37	10 950 661,11
PERTES DE CHANGE	168,31	4,72
CHARGES NETTES SUR CESSIIONS DE VMP	0,00	0,00
TOTAL IV	10 647 096,68	10 950 665,83
2- RESULTAT FINANCIER (II-IV)	-5 750 953,06	-10 570 305,67
3-RESULTAT COURANT (I-II+III-IV)	-13 995 533,92	-20 621 445,97
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
PROD EXCEPT OP GESTION EXERCICE COURANT	1 361 215,74	1 621 128,47
PROD EXCEPT OP GESTION EXER ANTÉR	8 131 007,73	6 858 260,34
PROD EXCEP : OPÉRATIONS EN CAPITAL	5 401 897,87	5 402 915,95
REPRISES SUR PROVISIONS RÉGLEMENTÉES	0,00	0,00
REPRISES SUR DÉPRÉC EXCEPTIONNELLES	445 208,00	183 804,89
TRANSFERTS DE CHARGES EXCEPTIONNELLES	0,00	0,00
TOTAL V	15 339 329,34	14 066 109,65
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
CHARGES EXCEPT EXERCICE COURANT	2 010 691,96	1 126 264,43
CHARGES EXCEPT EXERCICES ANTÉRIEURS	12 065 060,97	10 698 946,08
CHARG EXCEPT SUR OPÉRATIONS EN CAPITAL	706 540,76	730 730,61
DOTATIONS AUX PROVISIONS RÉGLEMENTÉES	0,00	0,00
DOT AUX AMORT ET DÉPRÉC EXCEPTION	33 267,99	445 208,00
TOTAL VI	14 815 561,68	13 001 149,12
4- RESULTAT EXCEPTIONNEL (V-VI)	523 767,66	1 064 960,53

¹ sans neutralisation d'opérations entre les comptes de résultat

- 3 -

ANNEXE

PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES

1.1.1 Principes généraux

Le CHU de Lille est un Etablissement Public de Santé soumis aux dispositions de l'instruction budgétaire et comptable M21.

Les comptes sont établis dans le respect des principes comptables, afin de donner une image fidèle du patrimoine et de la situation financière de l'établissement et de garantir la qualité et la compréhension de l'information.

Les principes comptables sont :

- le principe de continuité d'activité,
- le principe de régularité et de sincérité
- le principe de prudence,
- le principe de permanence des méthodes,
- le principe d'irréversibilité du bilan d'ouverture,
- le principe de non compensation.

Les comptes annuels sont établis conformément au référentiel comptable applicable constitué par l'instruction budgétaire et comptable M21.

L'arrêté du 29 Novembre 2018 modifie l'arrêté du 16 Juin 2014 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M 21.

Ces fiches présentent à la fois les évolutions comptables reprises dans l'instruction M21 (tomes I, II et III), et des dispositions transitoires destinées à permettre la fiabilisation des comptes. Ces dispositions transitoires doivent être prises en compte par l'ensemble des intervenants de la chaîne de production des états financiers (ordonnateur, comptable, agence régionale de santé, direction départementale ou régionale des finances publiques, certificateur).

L'arrêté du 26 novembre 2018 relatif au compte financier des établissements publics de santé définit le cadre et les modalités de présentation du compte financier.

En termes de périmètre, les services / budgets suivants sont intégrés :

- Compte de résultat principal : Lettre H ;
- Dotation non affectée et services Industriels et commerciaux (DNA et SIC) : Lettre A ;
- Unité de soins de longue durée (USLD) : Lettre B ;
- Ecoles et instituts de formation des personnels paramédicaux et de sages-femmes : Lettre C ;
- Etablissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD) : Lettre E ;
- Autres activités relevant de l'article L. 312-1 du CASF : Lettre P ;
- Groupement Hospitalier de Territoire : Lettre G.

1.1.1.1 Mode d'évaluation des immobilisations et des amortissements

Les immobilisations acquises à titre onéreux sont comptabilisées à leur coût d'acquisition. Certaines immobilisations (logiciels, travaux) sont produites en interne et s'appuyant sur la valorisation des dépenses de personnel induites.

Les critères de distinction entre immobilisations et charges n'ont pas été modifiés en 2019 avec notamment prise en compte du seuil d'immobilisation de 800€ TTC. Une liste des biens à immobiliser par famille a été établie en 2017 sur les travaux.

Les immobilisations sont amorties de façon linéaire au prorata temporis. Ce mode d'amortissement a été mis en œuvre à compter du 1er janvier 2017 sur les nouvelles acquisitions de l'exercice mais également de manière rétrospective.

La notion de date de mise en service a été qualifiée suivant la nature de l'immobilisation acquise comme suit :

PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES

Les dates de mise en service (MIS) par nature

Investissements	Investissements, Equipements, agencement	Construction	Marché-Now	Financement Libération	Financement Post-Marketing	Autres
Equipements	INSAAC	Immobilier	2003 Services et Equipements	Equipements	Equipements, Equipement	Travaux
Date du PV de création	Date du PV de création	Date du PV de mise en service	Date de fin de travaux	Date du PV d'impression	Date du PV d'admission	Date du PV de réception
Les dates de création de l'investissement						
Etat de la nature						
Amortissement						
Date du Bon de livraison (date de livraison par le fabricant)						
Annuel						
Date de fin de travaux						
Prévisions de durée (Art. 2)						
Date du PV de réception						

Les durées d'amortissement ont été fixées par décision du Directeur Général du 02 août 2019 et sont reproduites ci-dessous :

PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES

Domaine	Nature	Catégorie	Durée applicable (nombre d'années)
Public	Equipement médical	Construction (Installation de charnier, démolition, terrassement, fondations, dallage, macramerie...)	50
		Couverture, franchèité, isolation	20
		Second oeuvre (menuiserie intérieure, cloison, vitrage, isolation, revêtement de sol, peinture, faux-plafond, serrurerie...)	20
		Installations générales et branchements des constructions (électricité, chauffage, climatisation, réseau d'eau et fluides divers, huisseries, désinfection/désinfection incendie...)	25
		Travaux sur voiries et réseaux divers (VRD)	20
		As-ciments et autres chafres	20
		Matériel biomédical	7
		Equipements d'imagerie	6
		Optiques d'endoscopie	5
		Véhicules et équipements SAUV	4
		Véhicules, ambulances, petit matériel roulant (dont matériel de maintenance), matériel non médical (matériel médical léger (père personnel, litte malade...))	7
		Matériel de production lumineuse, d'énergie, audiovisuel	15
		Matériel de production lumineuse, d'énergie, audiovisuel	10
		Photocopieurs, matériel audiovisuel, équipements électroménagers	5
		Paots logiciers, imprimantes, port-matériel de téléphonie et informatiques nomade (tablettes, GSM, T31)	5
Logiciels informatiques - Imprimantes thermiques	10		
Imprimantes, MUIE fonctions	5		
Serveurs informatiques	5		
Travaux informatiques	5		
Toitures, chénaux	25		
Pa-cades, chas-sure et portes	20		
Installations électriques	20		
Installations de chauffage	20		
Chauffages au sol	15		
Chauffages muraux	10		
Installations d'ascenseurs	20		
Plomberie et sanitaires	20		
Peintures et revêtements de sol	10		
Mobilier de cuisine et salle de bain	15		
Privé	Installations générales (domaine privé)		

Une durée d'amortissement de trois ans a été mise en place en 2019 concernant les optiques d'endoscopie. Les durées applicables aux autres éléments d'actif amortissable n'ont pas connu d'évolution en 2019.

Dans le cadre de l'approche par composant sur les IGAC, une durée de 20 ans est identifiée spécifiquement sur les éléments suivants : couverture, étanchéité, isolation, le second oeuvre (menuiserie intérieure, cloison, vitrage, isolation, revêtement de sol, peinture, faux-plafond, serrurerie...), les ascenseurs et monte charges.

Le CHU détient des participations financières dans des structures de coopération (GCS, GIP, GIE) pour un montant brut de 2,71 M€ dont le détail est repris dans l'état BI10.

1.1.1.2 Valorisation des stocks

PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES

Les stocks font l'objet d'une valorisation sur la base de la méthode du prix moyen pondéré. Un inventaire physique permanent est réalisé pour les stocks non médicaux ainsi que pour la pharmacie centrale. Le CHU de Lille réalise en sus un inventaire des stocks locaux. Cet inventaire physique est réalisé en fin d'année civile au sein des services de soins, sélectionnés selon des critères de seuil (20% des unités représentant 80% de la consommation en valeur). La valorisation du stock local global correspond à une extrapolation des comptages réalisés sur des unités ciblées sur la base de seuils prédéfinis.

1.1.1.3 Séparation des exercices

1.1.1.3.1 Charges constatées d'avance

Les charges constatées d'avance concernent principalement les contrats de maintenance, les primes d'assurance et les loyers versés.

La valorisation de leur montant se base sur les informations de facturation le cas échéant, ou à défaut selon un rattachement en base 360 jours. Pour l'assurance obligatoire dommage construction du chantier de l'Institut Cœur-Poumon, la charge annuelle est calculée sur la base des phases définies au marché.

Elles connaissent une évolution à la hausse entre 2018 et 2019. Le stock au 31/12/2019 se décline de la façon suivante par nature :

Nature de charge	2018	2019
Assurance obligation Dommage - Construction	1 649 280,00	1 475 085,91
Location maintenance et prestations - Intermédiaire	245 664,00	647 017,37
Assurance et maintenance - Matériel de transport	81 589,00	102 659,59
Services bancaires et assurés	39 491,00	41 217,03
Autres prestations diverses	9 182,00	40 380,75
Annuités et publications officielles	73 988,00	38 981,17
Charges locatives et de copropriété	61 588,00	247,37
Charges constatées d'avance au 31/12	2 269 820,00	2 546 569,19

1.1.1.3.2 Produits constatés d'avance

Les produits constatés d'avance concernent essentiellement des crédits relevant des Missions d'intérêt Général (recherche et enseignement) et des subventions d'exploitation. Ces produits constatés d'avance neutralisent notamment des financements se rapportant à des dépenses restant à engager sur des projets pluriannuels. Ils augmentent de 21,8 % entre 2018 et 2019 :

PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES

Poste	PCA 2018		PCA 2019		Variation
	en M€		en M€		
Produits de l'activité	15,67	17,66	1,99		
Subventions d'exploitation et participations	6,00	9,41	3,41		
Autres produits de gestion courante	0,94	0,68	- 0,26		
Production vendue	0,37	0,39	0,02		
Budget A	0,30	0,26	- 0,04		
Budget B	0,03	0,03	-		
Budget G	0,31	0,33	-		
Total général	23,62	28,76	5,14		

1.1.1.3.3 Les Produits à recevoir

Les produits à recevoir s'élevaient à fin 2019 à 99,4 M€ selon le détail ci-après et concernent principalement les produits de l'activité notamment :

- La T2A de décembre pour 63,54 M€ :
 - La valorisation des séjours à cheval pour 11,1 M€ dont 2,51 M€ de médicaments facturés en sus.
- Ils sont en légère augmentation de 2018 à 2019:

PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES

Poste	PAR 2018 en		PAR 2019 en		Progression en M€
	M€		M€		
Produits de l'activité	87,14	82,75	-	4,39	
Autres produits de gestion courante	4,58	4,61	-	0,03	
Subventions d'exploitation et participations	3,88	3,96	-	0,08	
Production vendue	2,14	3,07	-	0,93	
Ventes de marchandises	-	1,46	-	1,46	
Achats stockés autres approvisionnements	-	0,27	-	0,27	
Produits exceptionnels sur exercices antérieurs	0,03	0,09	-	0,06	
Rémunérations et autres charges de personnel	-	0,02	-	0,02	
Charges sociales	-	0,01	-	0,01	
Produits exceptionnels sur exercice courant	0,06	-	-	0,06	
Impôts et taxes sur rémunérations	0,15	-	-	0,15	
Budget A	0,34	1,39	-	1,05	
Budget B	0,14	0,11	-	0,03	
Budget C	0,42	0,38	-	0,04	
Budget E	0,40	0,15	-	0,25	
Budget G	0,11	1,16	-	1,05	
Totaux général	99,40	99,44		0,04	

Les principales variations s'expliquent comme suit :

□ La diminution des produits de l'activité (- 4,39 M€) comporte principalement :

o Une baisse liée à l'activité notifiée au titre du mois de décembre (65,7 M€ en 2018 contre 63,5 M€ en 2019, soit - 2,2 M€) ;

o Le montant des PAR concernant les dotations MIGAC diminue par rapport à 2018 (- 3,1 M€), en particulier au titre de la rémunération des étudiants :

o Une progression du PAR sur les produits pharmaceutiques (médicaments, DM et ATU) de + 1,5 M€ :

□ La progression des ventes de marchandises (+1,46 M€) concerne principalement l'activité de nutrition artificielle à domicile (+ 1,37 M€) :

□ Les PAR des budgets annexes progressent de 1,79 M€ tous budgets annexes confondus, avec principalement + 1,05 M€ au titre du Domaine Privé (ventes immobilières) et + 1 M€ au titre du GHM (facturation des membres au semestre en 2019, contre une facturation à un rythme trimestriel en 2018).

1.1.1.3.4 Les charges à payer

Les charges à payer concernent principalement les dépenses de personnel (dont notamment la prime de service) et les factures fournisseurs non parvenues (dépenses engagées avec service fait avant le 31/12) :

PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES

Charges de personnel	Objet	Variation	
		2019	2018
PRIME DE SERVICE	20 753 377	20 679 823	73 554
Temps additionnel	2 320 969	2 582 181	- 261 212
POSE	2 381 026	2 314 810	66 216
CET	2 222 076	2 248 907	- 26 831
Abonnement retraite HU	671 685	614 189	57 496
Prime des labos	1 104 048	1 146 975	- 42 927
Dernand et jours fériés	751 305	763 020	- 11 715
IFT	640 235	647 915	- 7 680
PPR	489 210	605 125	- 121 915
Prime de technicité	548 787	569 493	- 20 706
Avancement de grade	266 683	348 212	- 81 529
Heures supplémentaires	231 288	277 353	- 46 065
Absences médicales	182 039	182 973	- 934
CNG	173 745	171 180	2 565
Indemnité travail de nuit	1 889 160	1 625 199	263 961
Mises à disposition	1 390 031	1 919 532	- 529 501
Autres charges rattachées (Int à 200K)	36 000 664	37 248 319	- 1 254 655
Total charges de personnel	23 231 438	18 340 949	4 890 489
Fournisseurs factures non parvenues	3 293 842	2 309 469	984 374
Reversements de crédits	980 892	819 688	161 204
GCS	697 153		697 153
Autres charges rattachées			
Total général	64 212 989	58 094 434	5 578 555

Elles connaissent une diminution en 2019 notamment sur le poste « Fournisseurs factures non parvenues ». Cette diminution est liée à la mise en place de la dématérialisation de la chaîne comptable et financière, notamment la dématérialisation des factures qui a permis une plus grande fluidité dans la gestion des opérations de fin d'exercice.

1.1.4 Provisions et dépréciations

Le CHU comptabilise des provisions en vue de couvrir un risque ou une charge rendus probables par des événements survenus ou en cours.

Le stock de provisions et dépréciations s'élève à 140,3 M€ tous budgets confondus au 31/12/2019, et se décline de la façon suivante :

Compte	Solde début 2019		Solde fin 2019	
	Valeur initiale	Correction	Solde calculé (origine)	Indication
147 - Rénouveaulement des immos	1 910 000,00		1 910 000,00	
1511 - Provisions pour litiges	523 520,00		581 288,00	477 537,00
152 - Actifs financiers	4 530 000,00		4 530 000,00	28 404 516,00
1531 - CET PAM	19 039 711,00	4 038 643,00	19 078 359,00	19 078 359,00
1532 - CET PAM	42 829 876,00	16 021 971,34	19 755 841,34	79 755 847,36
158 - Provisions pour autres RG	8 213 424,88		8 213 434,88	7 491 800,08
201 - Dépréciation des immobilisations corporelles	445 208,00		445 208,00	3 3 697,99
2961 - Dépréciations des participations	162 853,00		162 853,00	162 853,00
401 - Réserve-valoir	13 560 091,00		13 560 091,00	14 344 112,00
406 - Dépréciations financières	18 478 046,00		18 478 046,00	19 848 196,11
Total général	105 603 689,88	40 964 619,34	146 658 259,22	131 708 516,10

PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES

Ce stock diminue de -4,29 % par rapport à fin 2018.

1.1.1.4.1 Provisions pour renouvellement des immobilisations

Cette provision de 1,91 M€ correspond au versement anticipé d'une partie des crédits accordés par l'Agence Régionale de Santé, destinés à couvrir les amortissements additionnels générés par l'ouverture progressive de l'UHSA. Ce montant sera repris sur les deux dernières années d'amortissement, afin de compenser la fin du financement de l'ARS, en 2029 et 2030. Il n'y a pas de mouvement constaté en 2019.

1.1.1.4.2 Provisions pour litiges

La provision pour litiges s'élève à 727 K€ fin 2019. Trois litiges fournisseurs ont été provisionnés à fin 2019 pour un montant de 90 K€. Des provisions sont également constituées pour les franchises d'assurance (430 K€) et les litiges avec le personnel (207 K€).

1.1.1.4.3 Provisions pour risques et charges sur emprunts

Une opération d'échange de taux a été conclue en mars 2008 avec l'organisme PBB afin de couvrir un emprunt de 20 M€ au taux fixe de 4,75 % contre un taux fixe de 1% sur une durée de 20 ans, garantie sur les sept premières années, puis fonction d'une indexation sur la parité Euro / Dollar - Euro / Franc Suisse, sur la période résiduelle.

Sur la période sécurisée (2008-2014), le CHU a réalisé une économie cumulée de frais financiers de 4,5 M€. Ce gain a été totalement provisionné au sortir de la période sécurisée, en 2015 pour couvrir un éventuel risque de dérapage du taux payé sur la période résiduelle 2015-2027.

La société PBB devenue DEPFA a proposé au CHU à l'automne 2019 une possible annulation de l'opération sur la période résiduelle, proposition acceptée par le CHU se soldant par l'encaissement d'une souche de 15 000 €.

La provision constituée en 2015, de 4,53 M€ a été ainsi reprise intégralement à la clôture.

1.1.1.4.4 Provisions relatives aux comptes épargne-temps

La provision pour CET des personnels médicaux s'élève à 19 M€ sur la base d'un nombre de jours compteurs au 31 décembre 2019 de 35 444 jours.

La valorisation d'un jour de CET est calculée pour chaque salarié sur la base du montant annuel de sa rémunération réelle, rapporté sur 208 jours, avec application d'un taux moyen de charges de 48%. Ce coût moyen individuel est multiplié par le nombre de jours de CET inscrits au compteur individuel au 31 décembre 2019. La provision globale est obtenue par la somme des provisions CET nominatives.

La provision relative aux CET des personnels non médicaux s'élève à 75,3 M€ sur la base d'un nombre de jours compteurs au 31 décembre 2019 de 274 723 jours.

La valorisation d'un jour de CET est calculée pour chaque salarié sur la base du montant annuel de sa rémunération réelle, avec l'identification du nombre de jours travaillés par profil d'agent (jour, nuit, alternatif) puis application d'un taux moyen de charges de 50%. Ce coût moyen individuel « réel » est ensuite multiplié par le nombre de jours de CET inscrits au compteur individuel estimé au 31 décembre 2019. La provision globale est obtenue par la somme des provisions CET nominatives.

A noter : la méthode de valorisation a fait l'objet d'une évolution significative au 01 janvier 2019. La méthodologie est reprise dans le paragraphe 1-1-4 « circonstances empêchant la

1.1.1.4.5 Autres provisions pour risques et charges

Les autres provisions pour risques et charges enregistrées au compte 158 recouvrent principalement les éléments suivants :

□ Une provision pour paiement rétroactif des cotisations CNRACL, dans le cadre du dispositif de validation des années d'étude ou des périodes de services effectuées en qualité d'agent non titulaire a été constituée pour un montant de 3,13 M€. Gérée en extinction, elle représente 535 dossiers à fin 2019.

La valorisation a été opérée sur la base des devis réceptionnés et a défaut sur la base du coût des dossiers concernés, corrigée du taux d'acceptation.

Les dossiers incomplets, ne permettant pas d'estimer le coût réel, ont également été pris en compte sur la base d'un coût moyen par catégorie.

PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES

□ La provision pour contentieux CPAM a été constituée pour un montant de 1M€. Elle correspond à l'ensemble des contentieux en cours de la période 2009/2019, soit à hauteur des montants réclamés et contestés par le CHU, soit valorisée par le Département de l'Information Médicale en attente de la notification.

Le détail de la provision figure en annexe.

La provision relative aux Allocations pour Retour à l'Emploi (ARE) a été constituée pour 2 M€, en hausse de 0,7 € par rapport à 2018. A compter de février 2019, il a été décidé d'externaliser ce suivi via Pôle Emploi.

Elle a été valorisée sur la base :

- o des dossiers d'indemnisation enregistrés pour les agents indemnifiables en 2019 ;
- o des départs enregistrés lors des deux dernières années avec prise en compte du pourcentage de paiement, de la durée d'indemnisation et du salaire journalier de référence. Ces départs n'intègrent pas les agents ayant un dossier actif d'indemnisation afin d'éviter une double valorisation.

□ Une provision de 535 K€ avait été constituée en 2017 dans le cadre du protocole de reprise des activités et du matériel du GIP E-SIS. Ce protocole prévoit l'indemnisation de la structure au regard du coût des surfaces inemployées, occupées précédemment au titre des activités reprises par le CHU. Ces sommes sont à reprendre sur quatre ans au total, entre 2017 et 2020. Une reprise de 238 K€ a été opérée en 2019 ;

□ Une provision de 996 K€ a été constituée au titre de réclamations portant sur la facturation d'actes de laboratoires hors nomenclature auprès du GHICL. Ce dossier fait l'objet d'un contentieux auprès du tribunal administratif pour un montant d'environ 1,5 M€ (hors titres 2019). La provision constatée correspond aux titres contestés de 2016 et 2017, émis avant la parution des instructions des 23 février et 16 avril 2018 sur les règles de facturation applicables aux RIHN. L'instruction est toujours en cours.

□ Une provision été comptabilisée en 2019 au titre du Fonds pour l'insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique (FIPHFP). Le CHU de Lille a reçu notification, par courrier réceptionné à la Direction des Ressources Humaines le 26 août 2019 d'un redressement sur sa déclaration FIPHFP réalisée en 2018 pour les personnels présents au sein de l'établissement au 1er janvier 2017.

Le redressement, d'un montant de 937 973,20 €, a fait l'objet d'un recours de la part du CHU adressé au FIPHFP le 26 octobre 2020. Ce recours est toujours en cours d'instruction. Le montant provisionné soit 147 K€ correspond au risque estimé par le CHU suite à la transmission des documents sollicités.

1.1.1.4.6 Dépréciations de l'actif immobilisé

La dépréciation des immobilisations corporelles correspond aux valeurs nettes comptables de biens à sortir de l'inventaire en 2020, compte tenu de ventes de biens immobiliers en cours au 31 décembre 2019. Ces valeurs nettes provisionnées à hauteur de 33 K€ correspondent à des sorties en valeur brute pour un montant de 127 K€.

Pour les participations financières détenues par le CHU dans des structures de coopération (GCS, GIP, GIE), les critères de dépréciation n'ont pas été modifiés en 2019.

1.1.1.4.7 Dépréciations des créances

La dépréciation des créances, constatée pour un montant total de 34,23 M€ a été évaluée sur la base d'une analyse des restes à recouvrer au 31 décembre 2019.

Les critères de dépréciation sont inchangés par rapport à 2018.

Les principes retenus les années précédentes ont été maintenus notamment :

- L'application de taux de dépréciation différenciés en fonction du type de débiteurs (personnes physiques, personnes morales de droit privé, personnes morales de droit public), de l'ancienneté des créances et, dans certain cas, de leur montant ;

Etat PF1
ETABLISSEMENT: CHU LILLE
NOM DU POSTE COMPTABLE: 059025

COMPTE FINANCIER 2019

PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES

- Le provisionnement de l'ensemble des créances afférentes aux transports SMUR pour un montant total de 14,2 M€ correspondant aux restes à recouvrer des exercices antérieurs, et de la part facturée en 2016 pour l'ensemble des transports secondaires supérieurs à 48h, les transports entre établissements extérieurs et les transports secondaires de moins de 48h de 2015 et antérieurs.

Enfin, le titre correspondant au crédit de TVA de 2 M€ au titre de l'exercice 2017 a été déprécié en intégralité sur l'exercice 2020 (cf 1.1.1).

1.1.1.5 Taxe sur la valeur ajoutée

Le CHU de Lille est un assujéti partiel réalisant à la fois des opérations entrant dans le champ de la TVA en raison de leur caractère concurrentiel (rétrocessions de médicaments notamment) et des opérations qui sont hors champ de la TVA (activités de soins tout particulièrement).

Etat PF2
ETABLISSEMENT : CHU LILLE
NOM DU POSTE COMPTABLE: 059025

COMPTE FINANCIER 2019

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

L'année 2019 constitue la cinquième année de certification des comptes du CHU de Lille. Pour mémoire, les comparaisons pluriannuelles qui pourraient être réalisées dans le cadre de la lecture des comptes doivent intégrer les corrections de bilan opérées sur la période 2013-2019, les changements de méthode comptable ou les modifications de la nomenclature budgétaire et comptable M21.

Les faits significatifs suivants ont pu être relevés au cours de l'exercice 2019 :

• **Déduction de la TVA : la poursuite du contentieux fiscal**

Le CHU de Lille est accompagné depuis le second semestre 2016 par le Cabinet Altra Consulting afin de proposer une méthode alternative à la grande clé validée par les services fiscaux. Cette méthode revient à affecter chaque dépense dans un secteur d'activité, compte tenu du caractère taxable ou non de l'activité à laquelle la dépense se rapporte. Sur ces dépenses, une clé de déduction propre vient s'appliquer, calculée sur la base de critères identifiables par activité. Ainsi six clés ont été identifiées (restauration, pharmacie, activité libérale, soins, recherche et secteur mixte).

La méthode proposée par le CHU a fait l'objet de trois dégrèvements accordés pour les exercices 2014 à 2016 inclus.

Le CHU a déposé une demande de rescrit, simultanément à la demande de dégrèvement de l'exercice 2017, demande non validée par l'Administration Fiscale en raison de l'utilisation d'une méthode dite hybride : affectation par activité puis coefficient mixte sur les autres activités non affectables.

Le CHU conteste cette position. Le dossier est actuellement en cours d'instruction au Tribunal Administratif de Lille. Par ailleurs, le CHU a saisi la Direction de la Législation Fiscale en mars 2020 afin de demander des précisions sur les règles applicables et solliciter de nouveau un rescrit.

Pour respecter le principe de prudence, compte tenu du non dénouement du dossier en 2019, le titre correspondant au crédit de TVA de 2 M€ au titre de l'exercice 2017 a été déprécié en intégralité.

• **Provisions pour risques et charges sur emprunts**

Une opération d'échange de taux a été conclue en mars 2008 avec l'organisme PBB afin de couvrir un emprunt de 20 M€ au taux fixe de 4,75 % contre un taux fixe de 1% sur une durée de 20 ans, garantie sur les sept premières années, puis fonction d'une indexation sur la parité Euro / Dollar - Euro / Franc Suisse, sur la période résiduelle.

Sur la période sécurisée (2008-2014), le CHU a réalisé une économie cumulée de frais financiers de 4,5 M€. Ce gain a été totalement provisionné au sortir de la période sécurisée, en 2015 pour couvrir un éventuel risque de dérapage du taux payé sur la période résiduelle 2015-2027.

Classée 6F sur la charte GISSLER, le Swap est resté bénéficiaire pour le CHU portant le gain cumulé à 6,62 M€ à fin 2019.

La société PBB devenue DEPPA a proposé au CHU à l'automne 2019 une possible annulation de l'opération sur la période résiduelle, proposition acceptée par le CHU se soldant par l'encaissement d'une soule de 15 000 €.

La provision constituée en 2015, de 4.53 M€ a été ainsi reprise intégralement à la clôture.

• **Contrôle URSSAF de la période 2016-2018**

L'URSSAF a notifié au CHU fin décembre 2018 l'ouverture d'un contrôle, portant sur les cotisations des exercices 2016 à 2018. Les contrôleurs sont intervenus sur site à compter du 28 janvier 2019 ;

Un redressement de 261 563 € représentant 0.06% des cotisations engagées de 2016 à 2018 a été notifié après échanges contradictoires au CHU en date du 19 décembre 2019.

Ce dernier porte principalement sur le non versement des cotisations de l'indemnisation transports pour 250 K€ (erreur de paramétrage du système d'information) et le non versement des cotisations liées aux avantages en nature « nourriture des internes » pour 210 K€. Le CHU a pu bénéficier d'un reversement au titres des exercices 2016 et 2017 de 358 K€ de charges indûment payées liées à des paies négatives non déduites des cotisations.

Sur ce dernier point, le CHU a sollicité l'URSSAF en 2020 pour un éventuel remboursement des sommes indûment payées au titre des paies négatives 2012-2015.

• **Sous-traitance informatique : Création du GIP SIB**

Le CHU a adhéré à la structure informatique régionale (E sis) en 2001 et a souhaité ré internaliser une partie de cette activité progressivement depuis 2015 (maintenance des postes de travail en 2015 ; maintenance du réseau en 2016 et 2017, réintégration du personnel dédié à la maintenance applicative et d'exploitation en 2018).

Un processus de rapprochement entre le GIP e-SIS et le GIP SIB est allé à son terme avec une fusion officielle au 1er avril 2019 intégrant les 3 phases du processus que sont la dissolution, la dévolution et la liquidation

Les droits et obligations du CHU, notamment la participation en capital et numéraire versée lors de la création de la structure ESIS, ont été repris dans la nouvelle structure pour 2,5 M€. Par ailleurs, un boni de liquidation de la structure ESIS de 1 M€ a été versé aux membres dont 0,54 M€ au CHU de Lille.

• **La notation et l'émission de billets de trésorerie**

Le CHU s'est engagé au cours de l'exercice 2018 dans un processus de notation afin de diversifier et sécuriser les sources de financement court et long terme. En 2019 l'agence de notation Moody's a attribué au CHU de Lille la note A2 sur le long terme et la note maximum possible P1 sur le court terme (maintien de la note obtenue en 2018).

La notation permet ainsi d'accéder à des marchés secondaires (emprunts obligataires, billets de trésorerie, emprunts étrangers). Le CHU de Lille a ainsi émis un billet de trésorerie de 10 M€ au cours de l'exercice 2019, contractualiser un emprunt obligataire de 8 M€ et poursuivra ce type de diversification sur les prochains exercices, via la mise à jour de sa note annuelle.

CIRCONSTANCES QUI EMPECHENT DE COMPARER D'UN EXERCICE SUR L'AUTRE CERTAINS POSTES

La nomenclature M21 a fait l'objet d'une mise à jour au 1er janvier 2019 selon l'arrêté du 29 novembre 2018 modifiant l'arrêté du 16 juin 2014 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M. 21 des établissements publics de santé.

Les évolutions réglementaires de la nomenclature comptable pour l'exercice 2019 sont liées principalement

- Au changement de modalité de financement du reste à charge des patients détenus dans des centres pénitentiaires ;
- A la mise en œuvre au 1er janvier 2019 du prélèvement à la source concernant l'impôt sur le revenu.
- A la suppression du dispositif comptable des ressources affectées. Les comptes 4682 et 4684 ont ainsi été apurés.

Un changement de méthode de valorisation des Comptes Epargne Temps (CET) a été mis en œuvre réglementairement au 01 janvier 2019.

La fiche DGOS/DGFIP n° 18 de mai 2019 relative aux passifs sociaux dans les établissements publics de santé et l'avis du CNoCP n°2018-05 du 5 avril 2018 relatif à l'évaluation de la provision pour compte épargne-temps préconisent un changement de méthode d'évaluation de la provision pour compte épargne-temps à leur « valeur réelle » contre une « valorisation forfaitaire » jusqu'alors.

Ainsi une correction a été apportée au bilan, au 01 janvier 2019 sur la base des compteurs du 31 décembre 2018 valorisés à leur coût réel (montant annuel de la rémunération individuelle réelle, rapporté à 208 jours s'agissant du personnel médical, par catégorie s'agissant du personnel non médical, avec application d'un taux moyen de charges de 50%).

La correction opérée soit 40,9 M€ porte à 98,8 M€, la valorisation des CET au 01 janvier 2019 comme suit :

Nombre de jours au	Valorisation au forfait	Valorisation au réel au	correction opérée
31/12/2018	au 31/12/2018	01 janvier 2019	
CET médical			
33 421,50	15 039 711,00	19 078 359,00	4 038 648,00
CET non médical			
297 985,00	42 829 876,00	79 755 847,33	36 925 971,33
	Total		
331 406,50	57 869 587,00	98 834 206,33	40 964 619,33

Cette correction a une incidence sur la présentation des fonds propres au 01 janvier 2019. Les corrections du bilan d'ouverture ont été comptabilisées par le mécanisme de « corrections d'erreurs » via une reprise sur les reports à nouveau excédentaires ou lorsque ces derniers étaient insuffisants par création d'un report à nouveau déficitaire. Le montant des fonds propres reste néanmoins inchangé.

Enfin, en 2018, le dispositif comptable des ressources affectées a été supprimé de l'instruction budgétaire et comptable M21. Les comptes 4682 « Charges à payer sur ressources affectées » et 4684 « Produits à recevoir sur ressources affectées » ont toutefois été maintenus dans le plan comptable jusqu'à l'exercice 2019 pour permettre aux établissements publics de santé de mettre en œuvre un plan de convergence et procéder aux retraitements comptables nécessaires pour se mettre en conformité avec les nouveaux schémas comptables.

Le CHU de Lille a procédé à ces régularisations en 2019. Les comptes 4682 et 4684 ont ainsi été apurés de la façon suivante :

- Pour le projet Fair Park 2 :
 - o Le compte 468.23 présentait au 1er janvier 2019 un solde créditeur de 3,78 M€. Il retrace le montant du financement européen (6 M€) diminué des dépenses réalisées par les partenaires au projet et validées par la Commission Européenne soit 0,81 M€ en phase 1 et 1,41 M€ en phase 2 ;
 - o Le compte 468.43 présentait pour sa part un solde débiteur de 3,18 M€. Il retrace le montant du financement européen (6 M€) diminué des versements opérés par la Commission Européenne soit une avance de 0,53 M€, un montant de 0,83 M€ versé au titre de la phase 1 et un montant de 1,43 M€ versé au titre de la phase 2. L'université de Kiel a également procédé au reversement de 0,03 M€ en 2017 compte tenu d'un préfinancement perçu mais non utilisé.

Le différentiel entre ces deux comptes représente 0,6 M€, et a fait l'objet d'une comptabilisation :

- o Au compte 419.5 pour la retenue de garantie constituée par le CHU de Lille dans le cadre du préfinancement versé par la Commission Européenne et des sommes à reverser concernant les universités de Kiel, d'Ulm et de Tuebingen (476,6 k€) ;
- o Et au compte 471.87 pour la part couvrant les dépenses revenant au CHU de Lille dans le cadre du préfinancement (126,7 k€).

COMPTE FINANCIER 2019

TABLEAU DES IMMOBILISATIONS

RUBRIQUES	comptes	Valeur brute à l'ouverture de l'exercice (1)	Augmentations(2)			Diminutions(3)		Valeur brute à la clôture de l'exercice (4=1+2-3)
			Opérations budgétaires débitrices	Opérations non budgétaires débitrices	Opérations budgétaires débitrices	Opérations non budgétaires débitrices	Balance de sortie	
Immobilisations incorporelles								
Frais d'établissement	201							
Frais d'études, de recherche et de développement	203							
Concessions et droits similaires, brevets, licences, marques et procédés, droits et valeurs similaires	205*	91 538 885,33	2 334 265,38	5 580 962,53	3 246 697,15	32 893,20	96 991 438,75	
Autres immobilisations incorporelles	208	91 538 885,33	2 334 265,38	5 580 962,53	3 246 697,15	128 409,11	96 991 438,75	
Immobilisations incorporelles en cours Dont avances et acomptes versés sur commandes d'immobilisations incorporelles	232, 237 237	721 287,10	2 753 344,93				227 934,88	
Immobilisations corporelles								
Terrains	211, 212	16 052 355,13					16 051 017,40	
Constructions	213, 214	882 770 176,41	9 183 921,90	21 772 895,15	12 588 973,25	809 818,77	899 494 657,33	
Installations techniques, matériel et outillage industriel	215	272 747 928,70	15 644 994,32	12 544,56	3 935 818,75	188 544,53	280 546 757,70	
		272 747 928,70	15 644 994,32	19 593 357,65	3 935 818,75	11 794 528,65	280 546 757,70	

COMPTE FINANCIER 2019

TABLEAU DES IMMOBILISATIONS

RUBRIQUES	comptes	Valeur brute à l'ouverture de l'exercice (1)		Augmentations(2)		Diminutions(3)		Valeur brute à la clôture de l'exercice (4=1+2-3)
		Balance d'Entrée	Opérations budgétaires débitrices	Opérations non budgétaires débitrices	Opérations budgétaires débitrices	Opérations budgétaires débitrices	Opérations non budgétaires débitrices	
Autres immobilisations corporelles	218	73 560 446,41 73 560 446,41	4 776 399,15	5 608 416,50	832 017,35	2 415 495,78	DRP DRV + VNC 2 415 485,78	76 753 367,13 76 753 367,13
Immobilisations reçues en affectation	22 (sauf 229)							
Immobilisations corporelles en cours	231, 235, 238	7 602 063,98 7 602 063,98	38 535 427,18	38 535 427,18		1 670 957,30 19 027 766,65	intégrations patrimoniales 17 356 809,35	27 109 724,51 27 109 724,51
dont Part investissement- partenariats public-privé	235							
dont Avances et acomptes versés sur commandes d'immobilisations corporelles	238	7 602 063,98	38 535 427,18			19 027 766,65		27 109 724,51
Immobilisations affectées ou mises à disposition	241-249	2 848 378,32						2 848 378,32
Immobilisations financières								
Participations et créances rattachées à des participations	261, 266, 267	2 706 370,29	11 500,00					2 717 870,29
Autres titres immobilisés	271, 272							
Prêts	274							
Autres	273, 275, 276	110 563,66	1 823,99					112 387,65
TOTAL		1 360 858 455,33	93 857 727,93	41 662 649,30	1 402 853 533,96			

COMPTE FINANCIER 2019

TABLEAU DES IMMOBILISATIONS

RUBRIQUES	comptes	Valeur brute à l'ouverture de l'exercice (1)	Augmentations(2)		Diminutions(3)		Valeur brute à la clôture de l'exercice (4=1+2-3)
			Opérations budgétaires débitrices	Opérations non budgétaires débitrices	Opérations budgétaires créditrices	Opérations non budgétaires créditrices	
		Balance d'Entrée					Balance de sortie

* Y compris la différence entre le solde débiteur du compte 2052 et le solde créditeur du compte 2095.

COMPTE FINANCIER 2019

TABLEAU DES AMORTISSEMENTS

RUBRIQUES	comptes	amortissements			
		s cumulés au début de l'exercice (1) Balance d'Entrée	Augmentations : dotations de l'exercice(2) Amortissements de l'année	Diminutions d'amortissements de l'exercice (3) réformes et cessions	s cumulés à la fin de l'exercice (4=1+2-3) Balance de sortie
Immobilisations incorporelles					
Frais de détachement	2801				
Frais d'études, de recherche et de développement	2803				
Concessions et droits similaires, brevets, licences, marques et procédés, droits et valeurs similaires	2805	54 451 500,94	7 824 202,11	70 995,68	
		54 451 500,94	7 824 202,11	70 995,68	62 204 707,37
Autres immobilisations incorporelles	2808				
Immobilisations corporelles					
Terrains	2811, 2812	12 351 218,56	107 456,75		12 458 675,31
Constructions	2813, 2814	465 004 212,81	28 975 208,72	4 181 479,49	489 797 942,04
Installations techniques, matériel et outillage industriel	2815	207 185 179,28	17 002 865,36	11 010 877,96	
Autres immobilisations corporelles	2818	54 519 574,93	5 496 928,50	2 374 490,53	213 177 166,68
Immobilisations reçues en affectation	282	54 519 574,93	5 496 928,50	2 374 490,53	57 642 012,90
TOTAL		793 511 686,52	59 406 661,44	17 637 843,66	835 280 504,30

COMPTÉ FINANCIER 2019

VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

RUBRIQUES	Valeur au début de l'exercice N (avant affectation du résultat de l'exercice N-1)		Valeur à la fin de l'exercice N		Variation à la baisse	Variation à la hausse
	Solde créditeur		Solde créditeur			
Apports	162 241 096,37		162 281 352,37		0,00	40 256,00
Réserves :						
Excédents affectés à l'investissement	41 585 966,97		43 127 750,38		0,00	1 541 783,41
Réserve de trésorerie	0,00		0,00			0,00
Réserve de compensation	60 381,71		60 381,71			0,00
Report à nouveau :						
Report à nouveau excédentaire	2 051 379,22		1 073 447,70		977 931,52	0,00
Report à nouveau déficitaire	-151 179 248,36		-212 264 205,03		61 084 956,67	0,00
Résultat de l'exercice (excédent ou déficit)	-19 556 485,44		-13 471 766,26		0,00	6 084 719,18
Subventions d'investissement	53 672 430,56		56 007 487,93		0,00	2 335 057,37

COMPTE FINANCIER 2019

VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

RUBRIQUES	Provisions réglementées :		Variation à la baisse	Variation à la hausse
	Provisions réglementées pour renouvellement des immobilisations	Provisions réglementées pour propre assureur		
- Provisions réglementées pour renouvellement des immobilisations	1 910 000,00			0,00
- Provisions réglementées pour propre assureur				
- Responsabilités civiles	0,00			0,00
- Autres	0,00			0,00
Droits de l'affectant	0,00			0,00
TOTAL	90 785 521,03	38 724 448,80	62 062 888,19	10 001 815,96
VARIATION DES CAPITAUX PROPRES DE L'ANNÉE	////////////////////	////////////////////	52 061 072,23	

TABLEAU SYNTHETIQUE DES PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES ET DES DEPRECIATIONS

RUBRIQUES	comptes	Montant au début de l'exercice solde créditeur	Correction d'erreur	Solde initial corrigé (1)	Dotations de l'exercice (2)	Reprises de l'exercice (3)	Montant à la fin de l'exercice (4=1+2-3) solde créditeur
Provisions pour risques et charges							
C/151 : Provisions pour risques	1511 1515 1518 152	523 520,00	-	523 520,00	691 298,00	477 537,00	727 271,00
C/1511 provisions pour risques							
C/1515 provisions pour pertes de change							
C/1518 autres provisions pour risques		4 530 000,00	-	4 530 000,00	-	4 530 000,00	-
C/152 : Provisions pour risques et charges sur emprunts							
C/153 : Provisions pour charges de personnel liées à la mise en œuvre du compte épargne temps (CET)							
C/1531 personnel médical	1531	15 039 711,00	4 038 648,00	19 078 359,00	20 404 516,00	19 078 359,00	20 404 516,00
C/1532 personnel non médical	1532	42 829 876,00	36 825 871,34	79 755 847,34	75 399 423,00	79 755 847,88	75 399 422,46
C/157 : Provisions pour charges à répartir sur plusieurs exercices	1572						
C/1572 provisions pour gros entretien ou grandes révisions	1572	8 213 434,88	-	8 213 434,88	957 513,00	1 879 147,00	7 491 800,88
C/158 : Autres provisions pour charges	158						
TOTAL		71 136 541,88	40 984 618,34	112 101 161,22	97 442 740,00	105 520 880,88	104 023 010,34

RUBRIQUES	comptes	Montant au début de l'exercice solde créditeur	Correction d'erreur	Solde initial corrigé (1)	Dotations de l'exercice (2)	Reprises de l'exercice (3)	Montant à la fin de l'exercice (4=1+2-3) solde créditeur
Dépréciations autres que comptes financiers :							
C/29 : Dépréciation des immobilisations	2904 2913, 2914, 2915, 2918, 292, 2931, 2932, 2961, 2966, 2967, 2971, 2972, 2974, 2975, 2976	2904, 2905, 2908, 2911, 2912, 2913, 2914, 2915, 2918, 292, 2931, 2932, 2961, 2966, 2967, 2971, 2972, 2974, 2975, 2976		608 061,00	33 287,99	445 208,00	186 120,99
C/39 : Dépréciation des stocks et en-cours	39	608 061,00	-	608 061,00	33 287,99	445 208,00	186 120,99
C/49 : Dépréciation des comptes de tiers	497, 498	32 039 037,00	-	32 039 037,00	34 232 508,11	32 039 037,00	34 232 508,11
Dépréciation des comptes financiers :							
C/59 : Dépréciation des comptes financiers	59	32 039 037,00	-	32 039 037,00	34 232 508,11	32 039 037,00	34 232 508,11
TOTAL		32 047 098,00	-	32 047 098,00	34 285 776,10	32 484 245,00	34 428 629,10

TABLEAU SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT TRANSFERABLES

RUBRIQUES	Subventions au début de l'exercice (1)	Reprises déjà constatées (2)	Montants constatés au cours de l'exercice (3)		Reprises de l'exercice (4)		Reste à amortir au 31/12 (5 = (1-2) + (3-4))
			Apurement des subventions totalement amorties	Montants perçus dans l'exercice	Apurement des subventions totalement amorties	Reprises de l'exercice	
C/ 1311 Subventions d'équipements reçues - Etat et établissements nationaux	7 027 277,38	2 481 623,69				425 496,70	4 120 156,99
C/ 13121 Subventions d'équipements reçues - Régions - Subventions d'équipement des écoles et instituts de formation des professionnels	28 132,91	766,58				500,20	26 866,13
C/ 13128 Subventions d'équipements reçues - Régions Autres	11 431 692,75	5 553 652,62	1 377 816,00		1 377 816,00	1 066 160,17	4 811 879,96
C/ 1313 Départements			1 377 816,00		2 443 976,17		4 814 879,96
C/ 1314 Communes	12 153,00					607,65	14 545,35
C/ 1315 Autres collectivités et établissements publics locaux						0,00	0,00
C/ 1316 GHT - Contributions aux investissements communs							0,00
C/ 13181 Autres subventions d'équipements reçues - Versements libératoires ouvrant droit à l'exonération de la taxe d'apprentissage (écoles)	392 440,90	168 202,00	98 314,97	56 743,09	98 314,97	78 488,19	202 493,80
C/ 13182 FMESSPP	392 440,90	168 202,00	155 058,06		176 803,16		202 493,80
C/ 13183 Fonds d'intervention régional (FIR)	48 974 875,00	14 979 973,91		548 270,93		2 366 061,44	35 177 110,58
C/ 13187 Missions d'intérêt général et aides à la contractualisation (MIGAC)	4 000 000,00			4 211 954,00			8 211 954,00
C/ 13188 Autres subventions d'équipements reçues - Autres subventions	1 568 981,61			1 500 000,00		12 889,61	3 058 082,00
	1 051 476,47	630 380,66		55 843,71		87 550,40	389 389,12
TOTAL	74 487 030,02	20 814 599,46	7 848 942,70	7 848 942,70	5 513 885,33	56 007 487,93	

État B16

N° CODIQUE DU POSTE COMPTABLE : 059025

NOM DU POSTE COMPTABLE : TRES. LILLE CHU

ÉTABLISSEMENT : BUDGET GENERAL - CHR LILLE



CHU

COMPTE FINANCIER 2019

RESTES À RECQUVRR AMIABLE ET CONTENTIEUX

	Hospitalisés et consultants	Caisses de Sécurité sociale	État	Départements	Autres tiers payants	Autres débiteurs
Amiable	11 314 725,93	85 804 927,74	910 637,87	229 878,23	19 803 561,90	1 778 619,74
Contentieux	6 636 004,45	70 053,79	0,00	141 827,13	1 045 779,80	178 464,81
Total	17 950 730,38	85 874 981,53	910 637,87	371 705,36	20 849 341,70	1 957 084,55

COMPTE FINANCIER 2019

RESTES À RECOURER AMIABLE ET CONTENTIEUX, AU 31 DÉCEMBRE, SUR HOSPITALISÉS ET CONSULTANTS

	Moins de 20,00 Euro		De 20,00 Euro à 100,00 Euro ¹		De 100,00 Euro à 1 000,00 Euro		Plus de 1 000,00 Euro		Total	
	Montant	Nombre de titres	Montant	Nombre de titres	Montant	Nombre de titres	Montant	Nombre de titres	Montant	Nombre de titres
Amiable	335 093,68	28348	901 440,14	23275	2 303 136,74	8512	7 777 540,69	1543	11 317 211,25	61678
Contentieux	39 703,02	3347	182 159,89	4229	806 308,68	2490	5 605 347,54	798	6 633 519,13	10864
Total	374 796,70	31695	1 083 600,03	27504	3 109 445,42	11002	13 382 888,23	2341	17 950 730,38	72542

¹ hors pièces de recouvrement égales à 100

² y compris les pièces de recouvrement égales à 100

COMpte FINANCIER 2019
 ETAT DE LA DETTE FINANCIERE A LONG ET MOYEN TERME

Indiquer le montant global

COMPTES	Balance de sorte N-1	Exercice N		Balance de sorte N
		Marges débiteurs	Marges créditees	
COMPTES				
C163 Emprunts obligataires in fine	10 000 000,00 €	10 000 000,00 €	0 000 000,00 €	0 000 000,00 €
C/1631 Emprunts obligataires remboursables in fine	1 250 000,00 €	1 250 000,00 €	0,00 €	0,00 €
C/1632 Opérations sur capital non abou des emprunts obligataires remboursables in fine - anticipation du remboursement en capital	8 750 000,00 €	10 000 000,00 €	1 250 000,00 €	0,00 €
C/1638 Autres emprunts obligataires				
C164 Emprunts auprès des établissements de crédit	440 153 165,56 €	310 186 887,78 €	8 000 000,00 €	0 000 000,00 €
C/1641 Emprunts en euros	424 803 155,56 €	28 038 537,78 €	53 638 000,00 €	463 835 852,80 €
C/1643 Emprunts en devises			53 362 000,00 €	451 335 500,00 €
C/1644 Emprunts associés d'une option de tirage sur legs de trésorerie	15 250 000,00 €	3 250 000,00 €	500 000,00 €	12 500 000,00 €
C/1645 Remboursements temporaires sur emprunt auprès des établissements de crédit				
C/16451 Remboursements temporaires sur emprunt en euros				
C/16452 Remboursements temporaires sur emprunt en devises				
C167 Emprunts assurés de conditions particulières				
C/1673 Prêts de l'Etat				
C/1674 Avances remboursables du FMSPP				
C/1675 Dettes - Partielles public-privé				
C/1676 Prêts des collectivités et établissements publics locaux	2 848 378,32 €			2 848 378,32 €
C/1677 Prêts des caisses d'assurance maladie				
C/1678 Autres prêts assurés de conditions particulières				
C168 Autres emprunts et dettes assimilées (sauf ICME)				
TOTAL	483 001 834,08 €	40 188 887,78 €	81 368 000,00 €	474 833 977,12 €
Remboursement du capital des emprunts in fine arrivés à échéance dans l'exercice (3)			10 000 000,00	
(3) ce montant est calculé à partir de la formule suivante: (D1631 - C1632) + D1632				

RECAPITULATIF PAR PRETEUR (hors emprunts obligataires in fine et prêts entre EPS)

	Prêteur	Encours au 31/12
TOTAL		477 835 889,00 €
CDC		71 557 891,89 €
SG		63 216 668,88 €
CREDIT AGRICOLE		54 297 240,14 €
CE		41 650 000,00 €
PSB		81 500 000,00 €
ARCEA		8 437 500,00 €
CACIB		24 800 000,00 €
Crédit Foncier		12 539 000,00 €
BANQUE POSTALE		27 837 800,00 €
SFIL CAFILL		78 000 000,00 €
GFI		8 000 000,00 €

RECAPITULATIF PAR LIGNE OBLIGATAIRE (ventilation du compte 1631)

Ligne	Prêteur	Durée résiduelle	Type d'instrument
0901	EMISSION OBLIGATAIRE	0,0 ans	F

**PROFIL D'EXTINCTION DE TOUTE LA DETTE FINANCIERE A MOYEN ET LONG TERME EXISTANT AU 31/12 (y compris emprunts
in fine)**

Exercice	Remboursement en capital*	Capital restant d0
N		
N+1	38 496 557,78 €	471 635 598,80 €
N+2	30 249 377,28 €	441 588 221,54 €
N+3	26 598 076,36 €	411 987 143,18 €
N+4	28 600 406,88 €	383 388 734,48 €
N+5	28 618 870,33 €	354 767 858,16 €
N+6	27 993 502,45 €	326 864 355,71 €
N+7	27 923 535,90 €	298 940 819,81 €
N+8	27 945 151,83 €	270 985 667,98 €
N+9	27 487 535,70 €	243 528 132,18 €
N+10	25 276 882,87 €	218 251 246,21 €
N+11	23 414 810,49 €	194 838 330,72 €
N+12	22 678 837,44 €	172 157 493,28 €
N+13	21 630 695,30 €	150 528 797,98 €
N+14	21 083 171,86 €	129 443 626,02 €
N+15	20 720 833,28 €	108 722 992,74 €
N+16	18 320 833,28 €	89 402 359,46 €
N+17	16 820 833,28 €	71 081 726,18 €
N+18	14 782 300,86 €	54 261 092,90 €
N+19	9 746 633,32 €	39 488 791,92 €
N+20	6 908 133,32 €	29 783 150,00 €
N+21	4 170 633,32 €	23 445 025,28 €
N+22	4 170 633,32 €	19 274 391,96 €
N+23	2 670 633,32 €	15 103 756,64 €
N+24	2 570 633,32 €	12 433 123,32 €
N+25	2 570 633,32 €	9 862 492,00 €
N+26	2 570 633,32 €	7 291 858,68 €
N+27	1 187 300,39 €	4 721 225,38 €
N+28	693 967,09 €	2 150 592,44 €
N+29	159 325,00 €	963 292,09 €
N+30		169 325,00 €
		0,00 €

*Opérations relatives correspondant à des décaissements effectués (donc hors traitement budgétaire des opérations de capital non échus des emprunts obligataires remboursables in fine)

COMPTES FINANCIERS 2019
INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES SUR L'ETAT DE LA DETTE FINANCIERE A LONG ET MOYEN TERME
 Caractéristiques générales (1)

Indiquer le détail par contrat

Référence emprunt	Numéro de contrat	Etablissement de crédit	Date de signature du contrat	Date de consolidation du prêt	Date d'échéance du prêt	CARACTÉRISTIQUES GÉNÉRALES À L'ORIGINE DU CONTRAT					Taux d'endettement initial	Taux actualisé initial	Devise	Modalités de remboursement du capital	Périodicité de remboursement du capital	
						Type de taux (F, V ou C)	Montant nominal contractuel	Formule de calcul du taux d'intérêt initial	Taux d'endettement initial							
Crisis Emprunts obligataires																
C1631 Emprunts obligataires remboursables à fin	0901	EMMISSION OBLIGATAIRE	15/05/2009	20/05/2009	20/05/2019	10 000 000,00 €	F	Taux fixe à 4,375 %	4,38%	4,38%	EUR	F	A			
C1633 Autres emprunts obligataires	0001	EMMISSION OBLIGATAIRE	07/05/2019	07/05/2019	10/05/2039	8 000 000,00 €	F	Taux fixe à 1,35 %	1,35%	1,35%	EUR	AC				
Crisis Emprunts auprès des établissements de crédit																
C11641 Emprunts en euros	0100	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	20/03/2014	07/07/2016	01/11/2046	659 293 437,50 €	V	Libra A + 1	1,75%	1,75%	EUR	AC				
	0101	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	20/03/2014	17/05/2017	01/05/2047	13 000 000,00 €	V	(Libra A + 1) Floor 0 sur Libra A	1,75%	1,75%	EUR	AC				
	0102	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	20/03/2014	17/04/2018	01/04/2048	10 000 000,00 €	V	(Libra A + 1) Floor 0 sur Libra A	1,75%	1,75%	EUR	AC				
	0103	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	20/03/2014	04/11/2015	01/03/2049	77 119 000,00 €	V	(Libra A + 1) Floor 0 sur Libra A	1,75%	1,75%	EUR	AC				
	0200	BANQUE POSTALE	02/12/2013	31/12/2013	01/01/2034	20 000 000,00 €	F	Taux fixe à 3,0 %	3,00%	3,00%	EUR	AC				
	0201	SFIL CAFFIL	24/10/2016	21/11/2016	01/12/2041	10 000 000,00 €	F	Taux fixe à 1,16 %	1,17%	1,17%	EUR	AC				
	0202	SFIL CAFFIL	24/10/2016	21/11/2016	01/12/2041	10 000 000,00 €	F	Taux fixe à 1,16 %	1,17%	1,17%	EUR	AC				
	0203	SFIL CAFFIL	24/10/2016	21/11/2016	01/12/2041	10 000 000,00 €	F	Taux fixe à 1,16 %	1,17%	1,17%	EUR	AC				
	0204	SFIL CAFFIL	14/08/2017	12/07/2017	01/03/2037	10 000 000,00 €	F	Taux fixe à 1,94 %	1,95%	1,95%	EUR	AC				
	0205	SFIL CAFFIL	27/08/2017	12/10/2017	01/11/2037	10 000 000,00 €	F	Taux fixe à 1,89 %	1,90%	1,90%	EUR	AC				
	0206	SFIL CAFFIL	23/04/2018	02/05/2018	01/05/2038	10 000 000,00 €	F	Taux fixe à 1,55 %	1,56%	1,56%	EUR	AC				
	0207	SFIL CAFFIL	23/04/2018	06/06/2018	01/07/2038	10 000 000,00 €	F	Taux fixe à 1,58 %	1,59%	1,59%	EUR	AC				
	0208	SFIL CAFFIL	23/04/2018	09/07/2018	01/09/2038	10 000 000,00 €	F	Taux fixe à 1,59 %	1,60%	1,60%	EUR	AC				
	0209	BANQUE POSTALE	28/04/2019	04/05/2019	01/07/2039	10 000 000,00 €	F	Taux fixe à 1,25 %	1,26%	1,26%	EUR	AC				
	0210	BANQUE POSTALE	29/04/2019	04/05/2019	01/07/2039	3 000 000,00 €	F	Taux fixe à 1,25 %	1,26%	1,26%	EUR	AC				
	0300	ARIEA	25/02/2011	25/02/2011	25/02/2031	15 000 000,00 €	V	(Eurbor 3M + Floor -0,02 sur Eurbor 3M) + 0,42	1,51%	1,54%	EUR	AC				
	0422	CREDIT AGRICOLE	18/12/2005	15/12/2005	15/12/2020	10 000 000,00 €	V	(Eurbor 12M + 0,04) Floor -0,04 sur Eurbor 12M	2,81%	2,85%	EUR	AC				
	0423	CREDIT AGRICOLE	18/12/2005	26/02/2006	26/02/2021	15 250 000,00 €	C	(EONIA + (Prestatb) Floor -0,03 sur EONIA (Prestatb)) + 0,03	2,45%	2,46%	EUR	AC				
	0424	CREDIT AGRICOLE	25/10/2007	25/10/2007	25/10/2027	20 000 000,00 €	F	Taux fixe à 4,75 %	4,75%	4,82%	EUR	AC				
	0425	CREDIT AGRICOLE	02/03/2006	26/05/2006	26/05/2026	10 000 000,00 €	V	(EONIA + (Prestatb) Floor -0,02 sur EONIA (Prestatb)) + 0,02	2,64%	3,00%	EUR	AC				
	0426	CREDIT AGRICOLE	31/03/2008	31/03/2008	30/03/2028	10 000 000,00 €	V	Floor -0,03 sur TAQ ^{TAQ = (EONIA + 0,05)}	0,82%	0,84%	EUR	AC				
	0427	CREDIT AGRICOLE	01/01/2010	01/01/2010	01/01/2030	10 000 000,00 €	F	Taux fixe à 3,85 %	3,85%	3,98%	EUR	AC				
	0428	CREDIT AGRICOLE	25/04/2011	25/04/2011	25/04/2031	15 000 000,00 €	V	Eurbor 6M + 0,4	2,06%	2,10%	EUR	AC				
	0429	CREDIT AGRICOLE	01/01/2016	01/01/2016	01/12/2035	20 000 000,00 €	F	Taux fixe à 1,78 %	1,78%	1,79%	EUR	AC				

Etat B9
 N° CODIQUE DU POSTE COMPTABLE : 059025
 NOM DU POSTE COMPTABLE: TRESORERIE DE LILLE CHU
 ETABLISSEMENT: CENTRE HOSPITALIER REGIONAL UNIVERSITAIRE DE LILLE

COMPTE FINANCIER 2019
INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES SUR L'ETAT DE LA DETTE FINANCIERE A LONG ET MOYEN TERME
 Caractéristiques générales (2)

Indiquer le détail par contrat

Référence emprunt	NIVEAU DE RISQUE (Charte Gissler) avant couverture		SI RISQUE >= 2A		
	Niveau de risque de l'indice	Niveau de risque de la structure	Date de passage en phase structurée	Date d'échéance de la phase structurée	Formule de calcul du taux d'intérêt de la phase structurée
	(chiffre)	(lettre)	7	8	9
C163 Emprunts obligataires					
C1631 Emprunts obligataires remboursables in fine					
0901	1	A			
C1634 Autres emprunts obligataires					
0001	1	A			
C164 Emprunts auprès des établissements de crédit					
C1 1641 Emprunts en euros					
0100	1	A			
0101	1	A			
0102	1	A			
0103	1	A			
0200	1	A			
0201	1	A			
0202	1	A			
0203	1	A			
0204	1	A			
0205	1	A			
0206	1	A			
0207	1	A			
0208	1	A			
0209	1	A			
0210	1	A			
0300	1	A			
0422	1	A			
0423	1	A	28/02/2008	28/02/2007	(Euribor 12M-0.025)-Floor à 2.5 activant à 2.5 sur Euribor 12M
0423	1	A	28/02/2008	28/02/2009	(Euribor 12M-0.785) + Taux fixe 0% si Spread CMS USD 10A(Poettel)-CMS USD 2A(Poettel) >= 0.09% sinon (6% - 5 x spread)
0424	1	A			
0425	1	A			
0426	1	A			
0427	1	A			
0428	1	A			
0429	1	A			
0547	1	A			
0548	1	A			
0549	1	A			
0602	1	A			
0702	1	A	01/12/2008	01/06/2012	Taux fixe 3.25% si Spread CMS EUR 10A(Poettel)-CMS EUR 2A(Poettel) >= 0% sinon (6.5% - 0 x spread)
0703	1	A			
0704	1	C	08/01/2007	08/01/2007	Taux fixe annuable à 3.80 % (exerçable à partir du 08/01/2012)
0705	1	A			
0706	1	A			
0707	1	A			
0708	1	A			
0709	1	A			
0800	1	A			
0801	1	A			
08TE1	1	A			
08TE2	1	A			
C1 1643 Emprunts en devises					
C1 1644 Emprunts assortis d'une option de frappe sur ligne de trésorerie					
0430	1	A			
0431-conso	1	A			
0431-mobilisation	1	A			
0545	1	B	25/03/2008	25/03/2008	(Euribor 12M(Poettel)-0.25)-Floor à 3.00 activant à 3.8 sur Euribor 12M(Poettel)
0546	1	C	08/02/2009	06/02/2009	Taux fixe annuable à 2.63 % (exerçable à partir du 06/02/2014)
C167 Emprunts assortis de conditions particulières					
C1 1673 Prêts de l'Etat					
C1 1674 Avances remboursables du FMEESP					
C1 1675 Dettes - Partenariats public-privé					
C1 1676 Prêts des collectivités et établissements publics locaux					
C1 1677 Prêts des caisses d'assurance maladie					
C1 1678 Autres prêts assortis de conditions particulières					
C168 Autres emprunts et dettes assimilées (sauf ICNE)					
TOTAL					

7: date du première échéance payée sur la phase structurée
 8: date de la dernière échéance payée sur la phase structurée
 9: Indiquer la formule entière du calcul du taux en phase structurée

		122 643,03 €	70 890,02 €	F	Taux fixe à 5,00 %	5,00%	311 915,00 €	N	1 268 168,55 €	1 300 810,18 €
0512Z										
C/ 1643 Emprunts en devises		2 300 000,00 €	628 893,28 €	V	(Euribor 3M + 0,43)-Floor 0 sur Euribor 3M	0,43%	1 622 748,43 €	N	38 890 000,00 €	30 890 000,00 €
C/ 1644 Emprunts assortis d'une option de frappe sur ligne de trésorerie		600 000,00 €	65 513,54 €	V		0,00%	1 527 486,43 €	N	14 600 000,00 €	15 000 000,00 €
0400										
0401-compte										
0401-mobilisation		0,00 €	0,00 €	V	(Moyenne Euribor 3M + 0,46)-Floor 0 sur Moyenne Euribor 3M	0,46%		N		
0545		1 000 000,00 €	370 028,44 €	C	(Euribor 12M(Possible)-0,20)-Floor à 3,00 surmonté à 3,0 sur Euribor 12M(Possible)	3,00%		N	9 000 000,00 €	10 000 000,00 €
0546		500 000,00 €	152 278,81 €	C	Taux fixe amovible à 2,00 % (comprable à partir du 05/02/2014)	2,00%		N	4 700 000,00 €	9 250 000,00 €
C/167 Emprunts assortis de conditions particulières										
C/ 1670 PNB de l'Etat										
C/ 1674 Autres remboursements du FME/SFP										
C/ 1675 DATES - Performances publico-privé										
C/ 1676 PNB des collectivités et établissements publics locaux										
C/ 1677 PNB des autres établissements publics locaux										
C/ 1678 PNB des autres établissements publics locaux										
C/ 1679 Autres prêts assortis de conditions particulières										
C/168 Autres emprunts et dettes assimilées (sauf FOME)										
TOTAL		38 438 697,78 €	10 682 228,53 €				65 164 833,37 €		471 633 896,00 €	480 183 196,89 €

10 pour la dernière échéance payée sur financement N, indiquer F, fixe; V, variable; C, comptes (relève-à-débit) un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage)

11 pour la dernière échéance payée sur financement N, indiquer le format de calcul du taux d'intérêt lorsque celui-ci est complexe, ou, en l'absence de taux d'intérêt complexe, la référence fixe ou variable du taux d'intérêt

12 pour la dernière échéance payée sur financement N, indiquer le taux d'intérêt en pourcentage

13 si l'emprunt fait l'objet d'une opération de couverture, il convient de compléter les tableaux sur les opérations de couverture

Etats de crédits de trésorerie

Indiquer le libellé par contrat	Numéro du contrat	Date d'autorisation de la ligne ou de signature du contrat	Date du contrat (en mois)	Indices disponibles au 31/12/2014	Montant max. autorisé au 31/12/2014		Montant des intérêts remboursés en N	Ecart max. autorisé en N	Ecart moyen en N	Ecart max. autorisé au 31/12/2014
					3	3				
0518 crédits de trésorerie				1						
C/1101 lignes de crédits de trésorerie										
Caisse d'épargne										
Ariva	60162700	01/07/2010	12	EMEA	20 000 000,00 €	265 000,00 €	982,72 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Crédit Agricole	60-0261181743-PLI	04/07/2010	12	TSM	10 000 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Banque Postale	CPK03	26/05/2010	12	EURBOR	30 000 000,00 €	4 894 765,00 €	10 494,29 €	6 281 000,00 €	4 100 000,00 €	4 100 000,00 €
C/1102 lignes de crédits de trésorerie liés à un emprunt										
C/1104 Etats de trésorerie										10 000 000,00 €

1: préfixer M(0) index (ex-Euribor, Euribor 1 mois, etc.)

2: encadre 644 * nombre des jours de frappe/365

3: y compris les commissions de non utilisation et autres frais payés sur financement au titre de la ligne

Etat B19
 N° CODICALE DU POSTE COMPTABLE : 069026
 NOM DU POSTE COMPTABLE: TRESORIERIE DE LILLE CHU
 ETABLISSEMENT: CENTRE HOSPITALIER REGIONAL UNIVERSITAIRE DE LILLE

COMpte FINANCIER 2019
 INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES SUR L'ETAT DE LA DETTE FINANCIERE A LONG ET MOYEN TERME
 Typologie de l'encours de dette

Structure	Indices sous-jacents	Indices zone euro (1)	Indices initiaux négociés ou zone euro ou autres indices initiaux (2)	Indices hors zone euro et écarts d'initiales sur un seul indice hors zone euro (3)	Ecarts d'initiales zone euro (4)	Ecarts d'initiales hors zone euro (5)	Autres indices (6)
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou investissement. Echange de taux fixe contre taux variable ou taux fixe (taux simple). Taux variable simple jusqu'à 5 ans (taux simple)	Nombre de produits % de fencours Montant en euros	40 95,75% -67 585 589,00 €					
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de produits % de fencours Montant en euros	1 1,91% 9 000 000,00 €					
(C) Option d'échange (swap)	Nombre de produits % de fencours Montant en euros	2 2,30% 10 850 000,00 €					
(D) Multiplicateur jusqu'à 5 ; multiplicateur jusqu'à 5 cap	Nombre de produits % de fencours Montant en euros						
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits % de fencours Montant en euros						
(F) Autres types de structures	Nombre de produits % de fencours Montant en euros						

Etat B19
 N° CODIQUE DU POSTE COMPTABLE : 069026
 NOM DU POSTE COMPTABLE: TRESORERIE DE LILLE CHU
 ETABLISSEMENT: CENTRE HOSPITALIER REGIONAL UNIVERSITAIRE DE LILLE

COMPTE FINANCIER 2019
INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES SUR L'ETAT DE LA DETTE FINANCIERE A LONG ET MOYEN TERME
 Détail des opérations de couverture (1)

Emprunts couverts (pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunt couvert			Instrument de couverture							
	Capital restant dû au 31/12/2019	Formule de calcul du taux d'intérêt (avant couverture)	Niveau de risque selon la charte "Glasier"	Organisme concerné	Numéro du contrat	Type de couverture	Nature de la couverture (échange ou taux)	Capital restant dû au 31/12/2019	Date de début du contrat	Date de fin du contrat	Niveau de risque selon la charte "Glasier" après couverture
Taux fixe (total)	8 000 000,00 €							0,00 €			
0424	8 000 000,00 €	Taux fixe à 4,75 %	A-1	Depts Bank	945170DE	swep	taux	0,00 €	25/10/2007	1/1/2019	F-4
Taux variable alignés (total)	8 437 500,00 €							8 437 500,00 €			
0300	8 437 500,00 €	(Euribor 3M-Floor - 0,42 sur Euribor 3M) + 0,42	A-1	ARKEA	KTP 1161690	swep	taux	8 437 500,00 €	03/10/2011	28/02/2031	A-1
Taux corrigés (total)	18 437 500,00 €							8 437 500,00 €			
Total											

1: classer les emprunts selon le type de taux avant opération de couverture
 2: pour la dernière échéance payée sur rachat, indiquer la formule de calcul du taux d'intérêt hors coût-ci est complexe, sinon la référence fixe ou variable du taux d'intérêt
 3: indiquer s'il s'agit d'un swep, d'une option (cap, floor, zupack, swaption)

COMPTE FINANCIER 2019
INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES SUR L'ETAT DE LA DETTE FINANCIERE A LONG ET MOYEN TERME
Détail des opérations de couverture (2)

Emprunts couverts (pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Taux payé					Taux reçu					Instrument de couverture (option)	
	Type de taux	Formule de calcul du taux d'intérêt	Taux d'intérêt	Montant des intérêts payés sur l'exercice	Type de taux	Formule de calcul du taux d'intérêt	Taux d'intérêt	Montant des intérêts reçus sur l'exercice	Niveau de l'option (en taux)	Prime (en taux) reçues / payées		
1 Taux fixe (total)	2	3	4	91 250,00 €	2	3	4	433 437,50 €				
0424	C	Taux fixe 1% à barrière - 0,232 sur écart EUR-CHF - EUR-USD (1%/1-0,232)	1,00%	91 250,00 €	F	taux fixe de 4,75%	4,75%	433 437,50 €				
Taux variable simple (total)	F	Taux fixe à 2,45 %	2,45%	252 072,61 €				0,00 €				
0300				252 072,61 €								
Taux complexe (total)				343 322,61 €				433 437,50 €				
Total				343 322,61 €				433 437,50 €				

- 1: classer les emprunts selon le type de taux avant opération de couverture
- 2: F: fixe; V: variable; C: complexe
- 3: pour la dernière échéance payée sur l'exercice, indiquer la formule entière de calcul du taux d'intérêt lorsque celui-ci est complexe, sinon la référence fixe ou variable du taux d'intérêt
- 4: pour la dernière échéance payée sur l'exercice, indiquer le taux d'intérêt en pourcentage

Etat B19
 N° CODIQUE DU POSTE COMPTABLE : 039025
 NOM DU POSTE COMPTABLE: TRESORERIE DE LILLE CHU
 ETABLISSEMENT: CENTRE HOSPITALIER REGIONAL UNIVERSITAIRE DE LILLE

COMPTES FINANCIERS 2019
 INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES SUR L'ETAT DE LA DETTE FINANCIERE A LONG ET MOYEN TERME
 Echancier flux de trésorerie

Catégories d'emprunts	Echancier							Total
	1 an	2 ans	3 ans	4 ans	5 ans	+ 5 ans		
Emprunts non structurés (cotes 1A)								
- capital	27 998 877,26 €	27 336 578,38 €	28 337 908,89 €	28 358 378,33 €	25 841 002,45 €	318 328 885,71 €	451 895 598,80 €	
- intérêts	9 348 814,08 €	8 845 331,02 €	7 994 503,71 €	7 182 446,71 €	6 842 758,07 €	45 415 014,55 €	85 208 865,14 €	
Emprunts structurés - risque limité (cotes 1B, 2B, 2A, 3A, 3B et 3C)								
- capital	1 000 000,00 €	1 000 000,00 €	1 000 000,00 €	1 000 000,00 €	1 000 000,00 €	4 000 000,00 €	9 000 000,00 €	
- intérêts	333 975,00 €	288 055,58 €	259 048,81 €	222 041,87 €	185 541,87 €	370 170,83 €	1 686 833,34 €	
Emprunts structurés - risque élevé (non cités ci-dessus)								
- capital	1 282 500,00 €	1 282 500,00 €	1 282 500,00 €	1 282 500,00 €	1 282 500,00 €	4 597 500,00 €	10 850 000,00 €	
- intérêts	378 377,08 €	333 690,80 €	289 148,17 €	242 818,83 €	198 178,00 €	347 881,30 €	1 790 182,28 €	
Emprunts "hors charte Ghislier" (9F)								
- capital								
- intérêts								
TOTAL TOUTES CATEGORIES								
- capital	30 249 377,26 €	29 698 078,38 €	28 800 408,68 €	28 618 878,33 €	27 903 502,45 €	328 884 386,71 €	471 336 598,80 €	
- intérêts	10 061 186,16 €	9 276 047,49 €	8 642 889,49 €	7 627 306,31 €	7 028 476,14 €	48 133 186,88 €	88 686 880,78 €	

EVALUATION ET COMPTABILISATION DES STOCKS

CRPP

Compte	Nature des stocks et des en-cours	Stock initial (SI) au	Stock final (SF) au	Ajustement des dépréciations				
		01/01/n	31/12/n	Niveau initial des dépréciations au 01/01/n (c)	Reprises des dépréciations existantes (d)	Dépréciations nécessaires au 31/12/n (e)	Niveau final des dépréciations au 31/12/n (f=(c+e)-d)	
C/31	Matières premières et fournitures							
C/32	Autres approvisionnements <i>dont C/321 Produits pharmaceutiques et produits à usage médical</i>	20 460 180,23	20 926 724,65					
C/33	En-cours de production de biens	12 997 280,56	13 088 960,07					
C/35	Stocks de produits							
C/37	Stocks de marchandises							
C/38	Autres stocks							
TOTAL		20 460 180,23	20 926 724,65					

Il s'agit des comptes de stocks et en-cours (classe 3) du compte de résultat principal

Etat B112

ETABLISSEMENT: CHU DE LILLE

NOM DU POSTE COMPTABLE: 059025

COMPTE FINANCIER 2018

DETAIL ET EVALUATION DES VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT

Compte	Situation des valeurs mobilières de placement	Montant à l'ouverture de l'exercice n	Montant à la clôture de l'exercice n	Ajustement des dépréciations			
		(a)	(b)	Niveau initial des dépréciations au 01/01/n (c)	Reprises des dépréciations existantes (d)	Dépréciations nécessaires au 31/12/N (e)	Niveau final des dépréciations au 31/12/n (f=(c+e)-d)
C/506	Obligations						
C/507	Bons du Trésor						
C/508	Autres valeurs mobilières et créances assimilées						
TOTAL							

NEANT

Etat CR1

ETABLISSEMENT: CHU LILLE

NOM DU POSTE COMPTABLE: 059025

COMPTE FINANCIER 2019

ELEMENTS SIGNIFICATIFS EXPLICITANT LES COMPTES

Le compte de résultat toutes activités confondues est présenté sans neutralisation des opérations réciproques entre budgets. Celles-ci correspondent à des refacturations du budget général au compte H7087 et correspondent à des frais d'administration, des charges de transports, d'acte de biologie, et de blanchisserie, consommées au titre des activités annexes

COMPTÉ FINANCIER 2019

ÉTAT SYNTHÉTIQUE DES SUBVENTIONS D'EXPLOITATION ET DES CONTRIBUTIONS ACCORDÉES PAR L'ÉTABLISSEMENT

RUBRIQUES	Montant exercice N
C/ 652 Contributions aux structures de coopération autres que GHT	2 220 574,40
Dont 6521: Contributions aux groupements d'intérêt public (GIP)	33 335,00
Dont 6522: Contributions aux groupements d'intérêt économique (GIE)	133 000,00
Dont 6523: Contributions aux groupements de coopération sanitaire (GCS)	2 054 239,40
Dont 6528: Autres contributions à des structures de coopération	0,00
C/ 653 Contributions aux groupements hospitaliers de territoire (GHT)	1 383 428,94
C/ 657 Subventions	68 740,00
Dont 6571: Subventions aux associations participant à la vie sociale des usagers	68 740,00
Dont 6578: Autres subventions	0,00
TOTAL	3 672 743,34

Etat A12
ETABLISSEMENT: CHU LILLE
NOM DU POSTE COMPTABLE: 059025

COMPTE FINANCIER 2019

HONORAIRES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Les honoraires sont fonction du niveau de qualification requis, par la nature et la complexité des travaux effectués et du temps passé.
Ces derniers s'élevaient pour la mission légale 2019 à 286 890 € TTC

TABEAU SYNTHETIQUE DES EFFECTIFS

Personnel non médical - Titulaires et stagiaires	ETP moyens rémunérés au 31/12/19	31112h
	Personnel médical	588,99
	Pré temps plein et temps partiel	125,21
	Praticiens enseignants et hospitaliers universitaires	43,94
	Attachés et attachés associés en titulaire et en CDI	4,80
	Praticiens contractuels en CDI	760,94
	Sous-total Praticiens	75,18
	Praticiens contractuels en CDI	102,42
	Assistants et assistants associés	
	Praticiens enseignants et hospitaliers non titulaires et temporaires	101,45
	Autres praticiens à recrutement contractuel	4,65
	Autres et attachés associés en CDI	28,95
	Sous-total - Non Praticiens	312,34
	Internes	1 345,64
	Etudiants	2 032,54
	Sous-total Internes et étudiants	3 378,17
	Total Personnel médical	4 451,46
Personnel non médical - Contractés à durée indéterminée	Personnels administratifs	1 027,36
	Personnels des services de soins	6 874,61
	Personnels éducatifs et sociaux	77,54
	Personnels médico-techniques	742,37
	Personnels techniques et ouvriers	1 504,78
	Sous-total	10 226,65
	Personnels échihistériés	191,53
	Personnels des services de soins	204,98
	Personnels éducatifs et sociaux	13,10
	Personnels médico-techniques	28,34
Personnels techniques et ouvriers	281,42	
Sous-total	717,35	
Personnel non médical - Contrats à durée déterminée et autres	CDD	889,13
	Contrats soumis à disposition particulière	2,09
	Apprentis	7,82
	Sous-total	679,05
	Total Personnel non médical	11 623,05
	TOTAL Personnel médical + Personnel non médical	18 074,49
	Total	
Totaux		
Personnel médical	ETP moyens rémunérés au 31/12/19	4 451,46
Personnel non médical - Titulaires et stagiaires		10 226,63
Personnel non médical - Contractés à durée indéterminée		717,35
Personnel non médical - Contrats à durée déterminée et autres		679,05
Total		16 074,49

Etat A14
ETABLISSEMENT: CHU LILLE
NOM DU POSTE COMPTABLE: 059025

COMPTE FINANCIER 2019

EVENEMENT POSTERIEURS A LA CLOTURE SIGNIFICATIFS

Le début de l'année 2020 a été marqué par le développement d'une crise sanitaire issue de la pandémie au virus « Covid-19 ». D'une situation localisée, cet événement, a vu, dans la fin du 1er trimestre 2020, son évolution dégénérer à un niveau mondial, celle-ci s'accompagnant d'importants chocs économiques.

De la déclaration de l'OMS du 30 janvier 2020 à la date de rédaction du présent rapport, en passant par les premières annonces gouvernementales de confinement du 12 mars 2020, l'établissement du CHU de Lille a mis en place des dispositifs visant à préserver la santé et la sécurité des patients, des agents du Centre Hospitalier et de leurs partenaires

La crise sanitaire liée au COVID-19 est un événement postérieur au 31/12/2019 n'ayant pas de lien direct avec une situation existant à la clôture et n'impacte donc pas le bilan et le compte de résultat clos au 31/12/2019

A ce stade, les impacts financiers de cette crise, ainsi que les éventuelles mesures gouvernementales qui pourraient être prises sur 2020, en lien avec cet événement, ne peuvent être estimés

Etat A15
ETABLISSEMENT: CHU LILLE
NOM DU POSTE COMPTABLE: 059025

COMPTE FINANCIER 2019

INFORMATION SUR LES ASPECTS ENVIRONNEMENTAUX

NEANT

